Image not found or type unknown

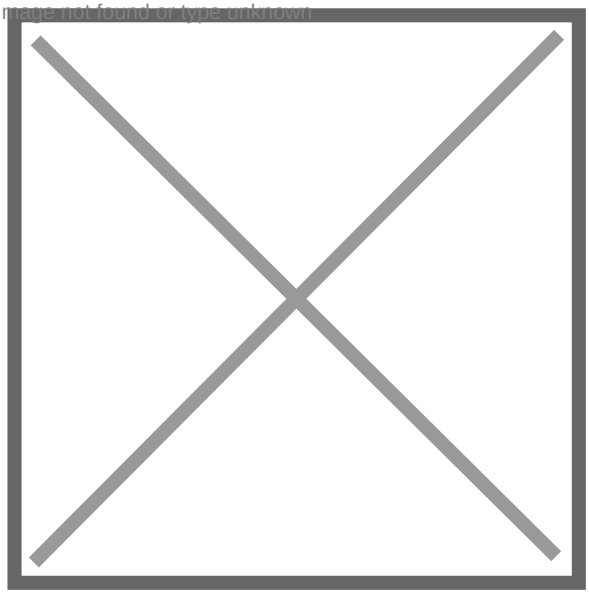

Risques encourrus à rompre un cdd

Par **Céline**, le **11/03/2009** à **14:17**

Bonjour,

Je ne suis pas encore payée l'école de commerce qui me missionne pour des interventions réalisées en janvier et février. J'ai été embauchée en CDD d'usage et je dois normalement dispenser encore une 40aine d'heures. Si je n'y retourne pas et que je rompt mon CDD par courrier our défaut de paiement. A quelq risque est-ce que je mlexpose? Sachant que je touche déjà des ASSEDIC suite à la perte d'un emploi précédent. Serais-je obligée de leur verser des indemnités? Comment arrêter cette mission qui me dessert plus qu'elle ne me rapporte?

merci de me répondre

Céline

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés